

Ville du **CROISIC**

MAGAZINE
D'INFORMATIONS
MUNICIPALES

#55

JANVIER
2023

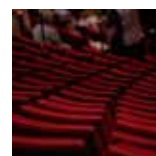


www.lecroisic.fr  



PATRIMOINE

FOUILLES SUR LA
PLACE DINAN



CULTURE

LA SAISON
CONTINUE...

SOMMAIRE | JANVIER 2023



3 | VŒUX DU MAIRE



14 | ÉCLAIRAGE PUBLIC



18 | AMÉNAGEMENT DU MONT-ESPRIT

3 VŒUX DU MAIRE

10 PATRIMOINE

Redistribution du domaine portuaire entre la Ville et le Port
Diagnostic archéologique sur la place Dinan
Un château en récompense

14 ÉCLAIRAGE

Extinction des feux

16 SPORTS

Coach clinic basket
Stage self-défense 100 % féminin

18 TRAVAUX

Aménagement du Mont-Esprit
Un nouveau visage pour Port-Lin en 2023

22 LOGEMENT

Un logement neuf plus abordable avec le BRS

25 TAXE DE SÉJOUR

Déclaration obligatoire

28 CULTURE

Conférences 2023
Salle Jeanne d'Arc, la saison continue

32 AGENDA

34 TRIBUNES

IMPRIMERIE Corlet Imprimeur

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION Michèle Quillard, maire du Croisic.

RÉDACTEURS Joëlle Meunier, William Nocus, Laurent Delpire. MAQUETTE Delphine Chateau, William Nocus.

5100 tirages - janvier 2023

© Toutes reproductions d'articles ou photos sont soumises à autorisation municipale



Chères Croisicaises, chers Croisicais,

Quel plaisir. Après deux ans de crise sanitaire et de période de confinement, quel plaisir de pouvoir se retrouver en présentiel.

Comme beaucoup d'entre vous, je n'avais pas l'occasion d'employer ce terme auparavant: présentiel. Le Covid ou la Covid, je vous laisse choisir, a eu au moins le mérite d'enrichir notre vocabulaire. Je pourrais retracer l'histoire de tous ces longs mois mais je pense que chacun en a suivi le fil.

En quelques mots ou expressions, que tout le monde connaît désormais, à moins d'être un extraterrestre, voici un petit résumé de ces deux années. Coronavirus, pas de masque, cluster, distanciation sociale,

distanciel, cas contact, masques, confinement, couvre-feu, attestation, commerces essentiels, Déconfinement mais variants... Reconfinement, et bien sûr gel hydroalcoolique... Enfin,

vaccinodrome mais vaccinophobe ou vaccinophile, encore au choix, et pour terminer: passe sanitaire et nous voilà ce soir enfin réunis. Durant cette période, nous n'aurons aussi jamais autant employé les verbes « annuler » et « fermer ».

J'avoue bien modestement que ce rendez-vous de la cérémonie des vœux m'a manqué. Il me semble que rien ne remplace le contact humain. Il rompt la solitude, peut apaiser l'anxiété et renforcer

« Nous avons su mobiliser les énergies et le personnel nécessaire »

notre empathie Bien sûr, j'ai pu vous adresser mes vœux par le biais de vidéos sur nos réseaux sociaux, mais si la technologie nous a permis de ne pas rompre le lien, les écrans autour de nous peuvent aussi nous isoler et

nous éloigner les uns des autres, et parfois de nous-même. L'œil froid d'une caméra ne saurait remplacer les rencontres directes et chaleureuses avec chacune et chacun d'entre vous.

Comme moi, vous savez que nous n'en avons pas fini avec cette pandémie, mais encore une fois, quel plaisir d'une poignée de main, d'une accolade, tous ces petits gestes étaient devenus suspects. Durant cette période, nous avons su mobiliser les énergies et le personnel nécessaire pour assurer la continuité du service public malgré les difficultés. Ces agents communaux qui travaillent souvent dans l'ombre, je les remercie vivement de leur engagement total. D'une manière

générale, je ne peux que me féliciter de l'incroyable solidarité qui s'est manifestée pendant ces deux années. Malheureusement l'adage jamais deux sans trois se vérifie, et pour la 3^e année de ce municipe de nouvelles difficultés se présentent à nous.

La situation énergétique et économique est tendue pour notre pays: hausse des prix des matières premières, retour de l'inflation, augmentation conséquente des prix de l'énergie en raison du conflit russo-ukrainien.

Cependant, le risque de pénurie énergétique ne se résume pas à cette guerre. Nous sommes dans une précarité par l'arrêt de près de la moitié des centrales nucléaires pour maintenance.

Bien sûr, la France compte investir énormément dans l'énergie renouvelable, et plus particulièrement sur l'éolien, comme on peut désormais le voir depuis notre côte sauvage. Mais en l'absence de vent, je ne suis pas certaine que le TER de 6h02 puisse partir. Et s'il y a trop de vent, les éoliennes seront, par sécurité, à l'arrêt. Je referme cette petite parenthèse coup de gueule.

Le contexte économique actuel impacte nos vies et à notre modeste échelle croisicaise, les différents projets de la municipalité. Face à cela, il y a deux façons de réagir: subir ou s'adapter. Nous allons nous adapter. Comme la plupart des communes de France, des mesures de bon sens se mettent en place: limiter la température ambiante à 19 degrés dans les bâtiments (sauf dans les écoles), investir dans des systèmes d'automatisation et de contrôle du chauffage, réduction du nombre de mètres carrés chauffés, extinction de l'éclairage public la nuit, sauf sur le port, pour des obligations de sécurité et non parce que le Maire réside sur le quai, passage en led de tous nos points lumineux, mutualiser dès que c'est possible nos déplacements, mise en place de récupérateurs d'eau pour l'arrosage des parcs et jardins, etc.

Malgré cette crise, nous continuons d'investir. Il n'est pas question de renoncer à des projets

L'éclairage public va passer en led.



prioritaires pour la Ville du Croisic. Certains sont déjà opérationnels, d'autres sont en cours et les derniers vont être revus.

Dans les projets terminés: notre « jardin des notes » est ouvert depuis septembre de cette année. Nous souhaitons doter l'enseignement musical d'une salle digne de ce nom. Même si ce domaine est une compétence communautaire, il nous semble impératif que l'association chargée de cette mission de service public bénéficie de bonnes conditions de travail pour ses professeurs et sa centaine d'élèves.

« Malgré cette
crise, nous
continuons
d'investir »

Auparavant situés à l'étage de la maison des associations, les locaux n'étaient plus adaptés. Désormais, l'association La Maris Stella et celle des Blue Lobsters sont installés rue des Lauriers, au cœur d'un environnement culturel, entre la galerie Chapleau et la médiathèque, dans un bâtiment du XIX^e siècle entièrement rénové. Outre cet espace dédié à la

Ouvert en septembre 2022, le jardin des notes accueille une centaine d'élèves de l'école de musique.



musique, le Jardin des Notes accueillera une résidence d'artiste pour nos expositions estivales.

Le Département nous a attribué une subvention de 38.33 % dans le cadre de l'Appel à Projets « Cœur de ville, cœur de Bourg ».

La micro-crèche devrait ouvrir à la rentrée scolaire de cette année.

Annoncée dans notre profession de foi, elle ouvrira en septembre de cette année au cœur de nos structures jeunesse et sport.

Elle offrira 9 places, plus une d'urgence, sur 190 m².

Validée et soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales et la Protection Maternelle et Infantile, cette structure répond à un déficit de garde pour les moins de trois ans.

En effet, nous anticipons un rebond de la natalité conjugué au départ en retraite ces prochaines années de certaines assistantes maternelles et qui ne seront pas forcément remplacées en raison

La micro-crèche devrait ouvrir à la rentrée scolaire de cette année.



d'un manque de vocation. La Caf prendra en charge 43 % du fonctionnement. Le Département a également financé cette opération, toujours au titre du même appel à projet, à hauteur de 40 % de l'investissement.

Pour tous ces investissements, les appels d'offres nous ont réservé de très mauvaises surprises, notamment l'explosion des coûts, aggravés par l'inflation comme je vous l'évoquais dans mon propos liminaire. C'est ce qui nous a conduit à revoir nos ambitions sur notre enceinte sportive.

Au départ, nous avons entamé une réflexion globale sur nos équipements sportifs.

Le complexe a plus de 50 ans, nonobstant de nombreuses interventions d'entretien et de rénovation, il n'échappe pas à une certaine usure du temps. Il a besoin aussi de s'adapter à l'évolution des besoins et des pratiques sportives.

Plus d'une dizaine de clubs, représentant pas loin de 600 adhérents, 200 jeunes des écoles ou des structures jeunesse se répartissent sur une cinquantaine de créneaux par semaine mais nous manquons de place et de créneaux. Satisfaire la demande était impossible sans lieux supplémentaires. Nous avons envisagé quatre

nouvelles extensions mais avec une augmentation des coûts de plus de 15 % en moyenne dans le secteur du bâtiment, nous avons pris la décision de hiérarchiser nos priorités. Ainsi, l'espace convivialité ne se fera pas dans les conditions initiales, nous allons revoir notre copie.

En revanche, nous maintenons la relocalisation de la salle d'haltérophilie, actuellement derrière la salle des fêtes, vers l'enceinte sportive, une salle multisports, un local de stockage et un bureau d'accueil seront ajoutés au gymnase. Bien évidemment, toutes ces salles bénéficieront d'une bonne performance énergétique.

L'enceinte sportive devrait bénéficier de nouveaux bâtiments.



Tous ces investissements sont plus que nécessaires au regard de nos efforts sur le logement pour conserver une dynamique de notre démographie. D'ailleurs, la presse s'en est fait écho, notre population permanente a augmenté depuis 2014, ce qui n'est pas le cas dans toutes les villes.

Depuis 2008, nous conduisons une politique urbaine d'accessions à la propriété pour les jeunes ménages primo-accédants. En 2015, la ville a acheté, via un portage par l'agence foncière de Loire-Atlantique, un terrain de 17000 m² pouvant accueillir 31 lots libres de constructeur et 22 logements sociaux. Le dossier était bien engagé et respectait notre calendrier prévisionnel.

Mais sont installés sur cette parcelle située sur la côte sauvage au lieu-dit de la Pierre Longue, un blockhaus, un Tobrouk, petit bunker circulaire en béton armé, et un abri à munitions. Ces structures datent de la Seconde Guerre Mondiale et font partie de ce qu'on appelle « le Mur de l'Atlantique ». La direction régionale des affaires culturelles, un service de l'État, a décidé d'opérer un diagnostic sous forme de sondages du terrain en mars 2022. J'étais plutôt confiante sur le résultat de ces fouilles sachant que cette période de l'histoire et notamment cet ensemble de défense de l'armée allemande, était suffisamment documentée.



Mais voilà, la Drac pense qu'il y a intérêt majeur à étudier le système de communication entre ces constructions militaires et a prescrit une fouille plus approfondie sur l'intégralité du terrain. Comme des câbles en cuivre ont été trouvés, j'étais disposée à expliquer à la Drac qu'il était fort possible que les soldats communiquent par téléphone. Ce petit trait d'humour

demandes insistantes auprès des représentants de l'État. J'en ai perdu mon sens de l'humour.

Avec mes collègues élus, nous nous sommes interrogés sur la pertinence de poursuivre ce projet. Alors face à 31 demandes de primo-accédants, déjà acceptées, pour les jeunes ménages que nous avons reçus, dont une majorité avec enfants, qui souhaitent pouvoir continuer

« Notre ambition est de permettre aux jeunes ménages de rester sur notre commune »

est très amer car si nous voulons réaliser notre programme immobilier, nous allons devoir financer pour 270 000 € de fouilles archéologiques. Et de plus, l'amende SRU s'appliquera (87 000 €), malgré mes

de vivre sur leur commune, face à l'avenir de nos écoles, de nos structures jeunesse et sport, la construction d'une micro-crèche: la décision a été prise de maintenir cet engagement sans en faire supporter le surcoût sur

les futurs acquéreurs. Vous l'avez bien compris, notre ambition est de permettre aux jeunes ménages de rester sur notre commune en accédant à la propriété afin de garantir un dynamisme économique et le maintien de services publics de qualité.

Pour rester dans le sujet des fouilles archéologiques, passons à la place Dinan.

Pour faire vite, il existe trois importantes places sur notre territoire: la place d'Armes au pied du Mont Lénigo, la place du 8 Mai en centre-ville et la place Dinan en entrée de ville face au port de plaisance. Je dis place mais il faudrait plutôt parler de parking. Et l'espace public ne peut se réduire à une seule aire de stationnement. Car au Croisic, il n'existe pas de place de rencontre, un lieu où toute une série d'activités peuvent se dérouler. Un endroit dédié à la vie sociale, propice à la discussion, à la restauration, au commerce,



à la culture. Nous souhaitons réaménager ce quartier. Je dis quartier car l'objectif est d'avancer le cœur de ville jusqu'au Mont-Esprit, en passant par le quai et les rues débouchant sur la place. Il s'agit ici de mettre en valeur notre patrimoine et notre histoire. Car c'est ici le cœur du Croisic, c'est depuis ce lieu que s'est développée notre ville. Nous le soupçonnions. La Drac aussi.

fois, à la charge de la Ville.

Néanmoins cette découverte est remarquable et précieuse, nous devons valoriser ce patrimoine quand bien même il viendra alourdir le coût de requalification de cette partie de la commune. Cela en vaut largement la peine. Je ne suis pas en mesure d'avancer un calendrier sur ce projet phare mais je compte bien le mener à terme sur ce

« Je souhaite que Le Croisic inscrive sa politique de voirie vers des espaces partagés »

Le Croisic, c'est 800 ans d'histoire, au premier coup de pioche, vous n'êtes pas à l'abri de découvrir un trésor historique. Ainsi les sondages du terrain se sont révélés concluants. Les vestiges d'un château médiéval du XIV^e siècle ont été mis à jour.

Ce qui certifie que Le Croisic est une cité antérieure à Guérande. La conservatrice régionale de l'archéologie s'est déplacée sur site et nous a indiqué qu'il s'agissait d'une découverte majeure et qu'en fonction du projet d'aménagement de la place Dinan, des fouilles complémentaires et plus poussées pourraient être nécessaires. Mais, encore une

mandat. Enfin pour terminer sur le sujet des places, en 2023, nous réaménagerons celle du Général de Gaulle.

Elle se trouve à Port Lin, quartier né à la fin du XIX^e siècle avec l'arrivée du chemin de fer et la mode des bains de mer. L'objectif est de faciliter la circulation de tous les modes de déplacements et de les sécuriser, je pense notamment aux deux-roues et piétons, nombreux à fréquenter la plage communale en été.

La voirie du quartier sera donc repensée à l'aune d'espaces partagés qualitatifs mettant en valeur ce quartier emblématique du Croisic. D'une manière générale,

je souhaite que Le Croisic inscrive sa politique de voirie vers des espaces partagés, il ne s'agit pas ici d'être contre la voiture mais de tenir une position équilibrée entre tous les modes de déplacements. Sur tous ces projets, mon souhait est d'entretenir et d'enrichir notre patrimoine naturel et architectural pour le transmettre aux futures générations. Il est essentiel de favoriser un développement harmonieux et raisonné, tout en préservant les finances communales.

Avec tous les élus du conseil municipal, nous restons à la disposition des Croisicaises et des Croisicais pour préserver la qualité de la vie dans notre commune. Mais nous ne sommes pas seuls à œuvrer pour l'ensemble de la population. Nous pouvons nous appuyer sur un personnel investi, dévoué et soucieux de remplir leurs

missions de service public. Lors de ces deux dernières années, des agents et des élus ont été souvent agressés verbalement par des autochtones ou des visiteurs mal inspirés. Je ne tolère et ne tolérerai jamais ces agressions. Je souhaite donc leur exprimer publiquement mon soutien. J'ajoute un grand merci à Madame Joëlle Meunier notre Directrice Générale des services avec qui œuvre pour le bien de la commune depuis dix-huit ans et qui coordonne d'une main de maître l'organisation des services.

Avant de clore ce propos, je voudrais évoquer quelque chose qui me tient particulièrement à cœur, il s'agit de la fonction d' élu local. Cette fonction est avant tout un engagement, qui doit être réfléchi et pris très au sérieux.

Déjà par sa finalité: servir ses concitoyens. Si la finalité est autre,

comme par exemple, la recherche d'un positionnement social ou un faire-valoir, cela flatte peut-être l'ego mais ce n'est sûrement pas un gage de crédibilité. Ensuite, pour la durée du mandat: on s'engage pour six ans et, sauf empêchement personnel ou professionnel, on s'y tient. L'élection n'est pas un jeu, la fonction d' élu n'est pas un caprice. Enfin, pour l'intérêt général. La gestion communale implique de s'adapter aux événements, aux réglementations souvent changeantes voire contradictoires, de faire des choix et les assumer, d'être en capacité de se remettre en question par rapport aux projets. Alors, on peut envisager d'être un bon élu local. Et je suis entourée de bons élus locaux que je tiens, ce soir, à les remercier.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite le meilleur pour cette nouvelle année.

Port Lin aura son esplanade.





REDISTRIBUTION DU DOMAINE PORTUAIRE

entre la Ville et le Port

Par délibération du 15 novembre 2022, le conseil municipal a validé le projet de redistribution du domaine portuaire établi avec le syndicat mixte des ports de Loire-Atlantique.

Cette réorganisation des fonciers respectifs permet de clarifier une situation qui dure depuis de nombreuses années et qui correspondra désormais à la réalité des acteurs pour chaque site.

Ces échanges fonciers portent sur les lieux suivants :

- 1 Transfert d'une partie de la place d'Armes (3486 m²) du domaine public portuaire dans le domaine public communal;
- 2 Cession de la jonchère du Lénigo supportant la criée au profit du Syndicat mixte;
- 3 Autorisation d'occupation temporaire du domaine communal (1405 m²) sur la

Grande jonchère servant pour la cale de mise à l'eau au profit de l'exploitant.

- 4 Transfert du pourtour de l'ancienne criée (1110 m²) du domaine public portuaire dans le domaine public communal;
- 5 Transfert de la place de la Croix de Ville (2506 m²) du domaine public portuaire dans le domaine public communal;
- 6 Cession de l'aire de carénage de la jonchère du Prince (1048 m²) au profit du Syndicat mixte;

La procédure devrait aboutir au cours de l'année 2023. ▼



ZOOM SUR

Révision du Plan Local d'Urbanisme

L'élaboration du nouveau Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Après le débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) en conseil municipal en juillet dernier, une réunion publique s'est tenue le 17 octobre à la salle Jeanne d'Arc et a permis la présentation au public des grandes orientations du document d'urbanisme. La procédure de concertation avec la population se poursuit, des éléments sont consultables sur le site internet et un registre est toujours à la disposition du public à l'accueil de l'hôtel de ville. Le public peut également adresser observations et demandes à l'adresse mail suivante : concertationplu@lecroisic.fr. La concertation se poursuit pendant toute la phase d'élaboration et jusqu'à l'arrêt du PLU envisagé fin mars.

DIAGNOSTIC ARCHÉOLOGIQUE

sur la place Dinan

La Commune souhaite réaménager la place Dinan afin de mettre en valeur ce site majeur du centre-ville. Mais auparavant, des fouilles archéologiques sont nécessaires.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (Drac), compte tenu que la place était initialement occupée par l'ancien château du Croisic, a diligenté un diagnostic archéologique préalable afin de mieux appréhender les vestiges qui pouvaient occuper le sous-sol. Cette opération a été confiée à l'institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) et s'est déroulée en octobre dernier. Plusieurs sondages ont été réalisés sur la place en fonction des connaissances historiques. Ceux-ci se sont révélés concluants pour la plupart, hormis celui réalisé plus au sud vers la rue Saint-Yves.

Le public a pu observer le travail minutieux des archéologues et apercevoir quelques vestiges des fortifications du château relativement bien conservés. Ces éléments sont fragiles et ne supporteraient pas une exposition continue à l'air libre sans traitement et sans protection, la Drac a donc demandé, une fois les observations et analyses faites, de reboucher les sondages réalisés dans l'attente d'une opération éventuelle de fouille de plus grande envergure.

Une découverte majeure

L'Inrap dispose de trois mois pour rédiger son rapport de fouilles et

donner ses premières conclusions sur ces découvertes. On sait d'ores et déjà que le château se situait plus vers le nord et le port. Les éléments dégagés correspondent donc à la partie sud du château.

La conservatrice régionale de l'archéologie s'est déplacée sur site et a indiqué aux élus qu'il s'agissait d'une découverte majeure et qu'en fonction du projet d'aménagement de la place Dinan, des fouilles complémentaires et plus poussées pourraient être nécessaires. C'est un pan médiéval (XIV^e siècle) de l'histoire communale qui réapparaît et qui témoigne de l'ancienneté de la cité. 📍



UN CHÂTEAU en récompense



C'est vers 1360 que le duc Jean IV de Montfort fait lever des taxes et demande à l'amiral Nicolas Bouchart, croisicais d'origine, d'édifier de nouvelles fortifications au Croisic, notamment un château-fort et un rempart à l'entrée de la presqu'île au lieu-dit la Barrière.

Des travaux sont ensuite attestés en 1495 et 1515-1516. Ces fortifications, hâtivement et économiquement établies pour les besoins du temps, avaient surtout pour objet de mettre la ville à l'abri d'un coup de force plutôt que de lui permettre de repousser une attaque sérieuse par voie terrestre. Ainsi Le Croisic n'accède pas au rang des places fortes

de Bretagne. Ces fortifications récompensaient surtout les Croisicais de leur soutien au Duc pendant les guerres de Succession de Bretagne.

Le début de la prospérité

Ces défenses n'eurent jamais une réelle importance défensive. Elles furent construites avec peu de soin en vue des exigences du moment car au bout d'un siècle et demi, en 1505, le château est dit vieil et ancien, ruyneux et indigent de réparation.

Pourtant pour les Croisicais, cette concession du duc de Bretagne est fondamentale. Elle permet à la cité portuaire naissante de s'affirmer en tant que ville

indépendante de Guérande qui est alors la cité prédominante de la région. Le château du Croisic est l'illustration de l'émancipation du port par rapport à Guérande. Sa construction marque pour Le Croisic le début d'une prospérité éclatante qui ne cessera pas avant la fin du XVII^e siècle. Le château sert de premier hôtel de ville. En 1517, un logis neuf est construit dans son enceinte. Jusqu'en 1586, les assemblées de ville se tiennent encore au château et les munitions sont stockées dans la tour neuve. Des réparations sont encore mentionnées en 1564.

En 1597, le château est définitivement démantelé et ruiné par le capitaine de la Tremblaye pendant les guerres de Religion. En 1629, les ruines sont concédées par Louis XIII aux Croisicais pour construire une Maison de Ville (mairie).

Ce château se présentait, d'après deux documents d'archives de 1561 et 1634, comme un corps de bâtiment circonscrivant une cour intérieure et flanqué de trois tours en saillie aux angles.

Il correspondait au site de la place Dinan et donnait directement sur la mer qui en alimentait les fossés. En 1634, les remparts n'ont plus que quelques mètres de hauteur et seule une tour domine le site du côté sud-ouest et sert encore de prison. Les principaux bâtiments intérieurs sont en ruine. 📍



EXTINCTION des feux

Depuis novembre 2022, la Ville a mis en place un plan d'économie énergétique. Une des mesures phares est l'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 5h30.

« La Ville du Croisic, comme chacun d'entre nous, est confrontée à l'inflation des coûts sur l'électricité.

Nous étudions plusieurs mesures, mais la plus facile et la plus rapide à mettre en place pour notre sobriété énergétique est d'agir sur l'éclairage public » déclare Michèle Quellard, la maire de la commune. Tout le territoire est concerné à l'exception majeure du cœur de ville, entre le Mont-Lénigo et le Mont-Esprit.

Quelques habitants se sont étonnés que certaines rues parallèles ou perpendiculaires restent encore éclairées, en effet, le plan d'implantation des armoires de commandes n'est pas calqué sur celui des voies. Ces armoires ont été implantées au fil de l'histoire et du développement urbain, il n'est donc pas forcément cohérent. Parallèlement, toutes les lampes à décharge vont

être changées au profit de la led dans les deux années à venir. Actuellement, 1250 points lumineux sont gérés par la ville, dont 155 lanternes à led, répartis sur un peu plus de la moitié des 4,5 km² du Croisic. Pour un même rendu d'éclairage, donc sans dégradation du service rendu, une lampe à sodium de 100 watts, est équivalente à une led de 25/35 W. La facture énergétique pour l'éclairage public de la commune était d'environ 105 000 €.

À coût constant de l'électricité, elle pourrait être ramenée dans une fourchette de 40 000 € à 50 000 €/an. À cela s'ajoute une économie sur les abonnements en électricité, sur les taxes perçues et sur la maintenance.

« En 2003/2004/2005 un premier programme de renouvellement des lanternes par des sodium de plus faible puissance avait permis de maintenir les coûts malgré les extensions du parc de 25 %. En 2016, les lanternes led étaient deux fois plus chères qu'actuellement et l'électricité bon marché avec pour conséquence un retour sur investissement aux alentours de 17 ans. Aujourd'hui, le prix des led de l'éclairage public est passé de plus de 600 € à 300 € en moyenne par point lumineux, ajoutée à ça la hausse inflationniste de l'énergie, l'opération est désormais rentable » précise Christian Cabellic, adjoint en charge des Travaux. 📍



Secteurs concernés

Sur toute la commune, excepté le cœur de ville, entre le Mont-Esprit et le Mont-Lénigo, et ses deux voies parallèles (Quai Hervé-Rielle ; Une partie de la place Dinan ; Quai de la Petite Chambre ; Place du 8 Mai ; Quai rue Port Ciguet ; Rue de la Chaudronnerie ; Grande-Rue ; Rue de l'Église ; Rue du Portail ; Rue Saint-Yves ; Place Donatien-Lepré ; Rue Saint-Christophe ; Rue du Pilon ; Rue Barjulé ; Rue des Trois Matelots ; Rue de la Juiverie ; Rue des Salorges ; Rue Augustin-Maillard).



ZOOM SUR

La Poste : changement d'horaire

En raison d'une baisse conséquente de la fréquentation clientèle, le bureau de poste se doit d'adapter ses horaires. À partir d'avril 2023, le bureau de poste sera ouvert 16 heures 30 par semaine, du mardi au samedi de 9 h 00 à 12 h 30 (sauf le vendredi 10 h 00-12 h 30). De plus, il n'y aura plus de conseiller bancaire sur Le Croisic.

Les échanges et suivis seront faits à distance.

COACH CLINIC basket

Jacques Vernerey et Antoine Rigaudeau ont donné une leçon de coaching en introduction à la seconde édition de l'Atlantique basket-ball camp, programmée en avril 2023.

Samedi 29 octobre 2022, la ville du Croisic a mis à disposition le gymnase Gabriel-Gouraud pour accueillir deux grands noms du basket français venus à la rencontre des entraîneurs de la presqu'île: Jacques Vernerey, ancien entraîneur national, et Antoine Rigaudeau, ancien joueur de basket professionnel avec de nombreux titres nationaux et internationaux avec 128 sélections au compteur avec l'équipe de France. En collaboration avec

le club de basket de Guérande, cette rencontre sportive avait pour objectif des mises en situation d'apprentissage et de perfectionnement et d'assister à plusieurs lectures techniques en vue de la seconde édition de l'Atlantique Basket Ball Camp du 17 au 21 avril 2023.

Ils ont aussi présenté plusieurs exercices et thématiques avec des jeunes joueurs de basket de la presqu'île et un échange avec les entraîneurs présents à ce colloque sportif. 📌



ZOOM SUR

R2C marche nordique

L'association Running Club Croisicais propose deux activités la marche nordique avec les bâtons et les embouts afin de protéger l'environnement et l'Urban Training.



Pour la marche nordique, 18 circuits sont à découvrir comme la pointe de Merquel à Mesquer. Les sorties sont le lundi matin, mercredi matin sur Le Croisic et Batz-sur-Mer. Le samedi à partir de 9 h30 pour une sortie extérieure à notre ville en pratiquant le covoiturage. La cotisation est de 35 euros. L'association, présidée par André Boucher, compte 47 adhérents dont 28 femmes. Elle organise en partenariat avec la Ville du Croisic une course nature avec deux circuits côtiers: plage et sentiers de randonnée.

STAGE SELF-DÉFENSE 100 % féminin

À l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, un stage exceptionnel de self-défense 100 % féminin pour ados et adultes à partir de 12 ans sans limite d'âge est organisé au Croisic dans la grande salle du gymnase Gabriel-Gouraud, avenue des Moulins, le samedi 11 mars 2023, de 14h00 à 16h30.

Il n'est pas nécessaire de pratiquer une discipline sportive pour y participer. Stage accessible à toutes sans distinction de niveau.

Programme

Mises en situation réelles: se dégager d'une saisie ou d'un étranglement debout ou au sol, d'un ceinturage, réagir face à une agression contre un ou plusieurs adversaires, que faire lors d'une agression, d'un vol de téléphone mobile ou sac à main, comment utiliser des objets usuels pour se défendre: stylo, carte bleue, parapluie, écharpe..., défense contre des agressions debout et au sol...



Techniques simples, efficaces, rapides concentrées sur les points vitaux pour une plus grande efficacité. Au-delà des techniques, vous apprendrez comment gérer le stress, réagir face à un agresseur, adopter les gestes et postures en cas d'agression et comment désamorcer un conflit tout en analysant votre environnement afin de pouvoir vous échapper. Le Centre d'Incendie et de Secours

du Croisic sera également présent: vous pourrez ainsi découvrir les premiers gestes à pratiquer si vous deviez intervenir pour secourir une personne agressée (contusions, fractures, plaie ouverte...) ✓

➕ Plus d'infos au 06 45 26 31 48 ou sur www.sdmf44.com.

Tarif: 20 € adultes et 10 € ados.

ZOOM SUR LA FORCE ATHLÉTIQUE

La section Force Athlétique sous l'effigie du Stade Croisicais est affiliée à la Fédération Française de force, pratique de la musculation d'entretien. Les entraînements mixtes ont lieu à la salle Michel-Perraud située derrière la salle des fêtes du Croisic, rue du Pont de Chat. Cette discipline permet le renforcement musculaire, abdominale et pratique de la musculation en entretien avec différents appareils de musculation. Du lundi au vendredi de 15 h 30 à 20 h 00 et le mardi, le jeudi et le samedi de 10 h 00 à 12 h 00. Cotisation : 70 euros.

AMÉNAGEMENT

du Mont-Esprit

Au dernier trimestre de cette année, une partie du Mont-Esprit, coté zone artisanale, sera réaménagée. L'endroit a vieilli et mérite un rafraîchissement pour rendre au parc sa dimension de lieu de convivialité et de flâneries pour les familles.

Ce parc permet de relier facilement les quais et le centre-ville depuis la gare. Ce réaménagement avec un espace de loisirs va permettre un accueil convivial et d'améliorer la fréquentation de ce lieu de promenade. Le projet porte sur la requalification de l'espace du bas du Mont-Esprit et ses liaisons avec le reste du parc et la place de la gare (place du 18 Juin 1940), en harmonie avec les autres parties du site déjà réaménagées (suppression des haies autour de l'arène et replantation de nouvelles essences, aérer l'espace et lui rendre de la visibilité, installation de Wi-Fi public, etc.) et en respectant l'esprit des lieux.

Valorisation du site

Le site est actuellement occupé par deux courts de tennis à l'abandon, un terrain de boules lyonnaises avec le local de ce club (bâtiment précaire), des jeux pour les enfants, quelques bancs. Le site est peu valorisé actuellement et de fait peu fréquenté. Sur le plan

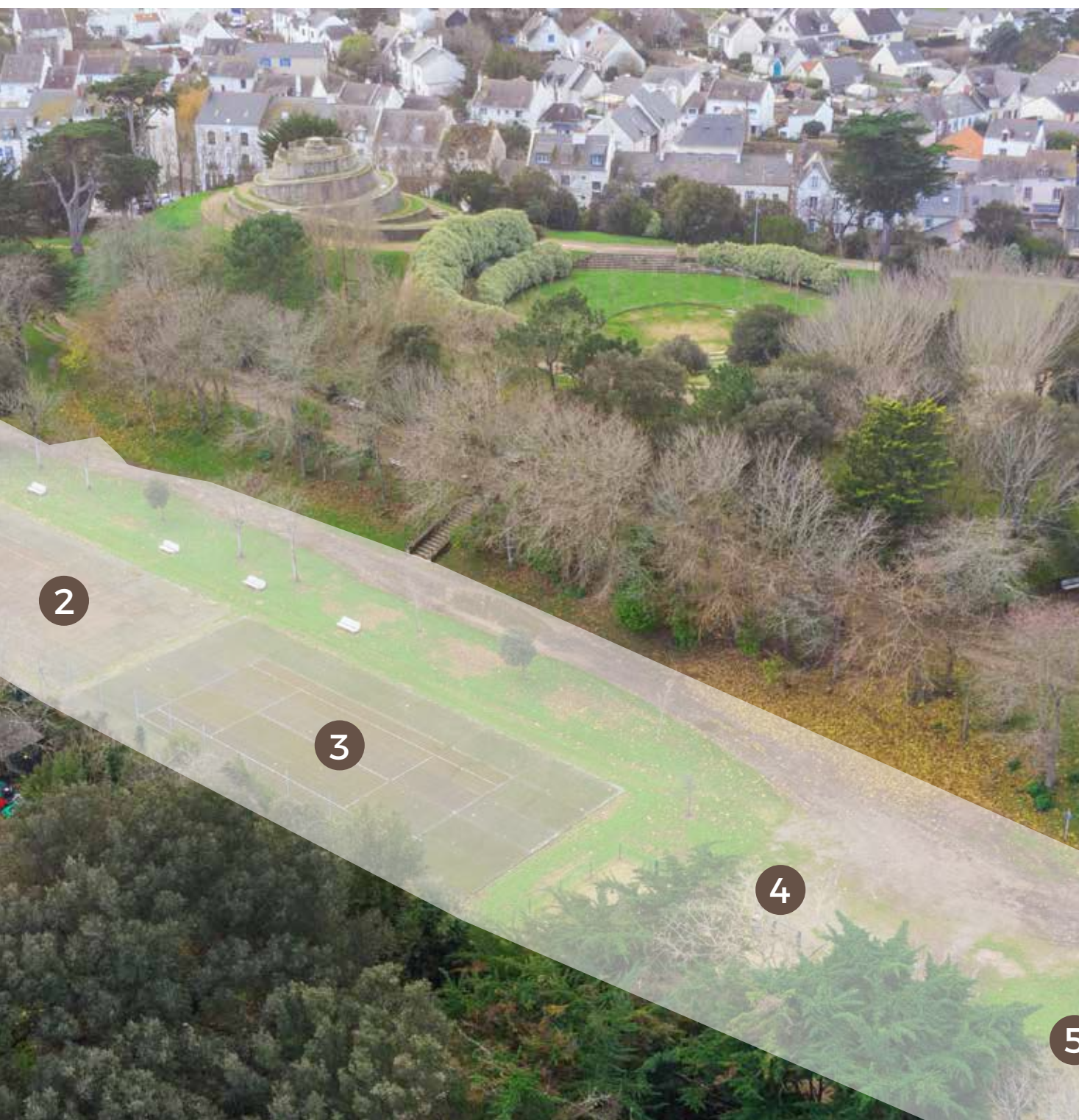
réglementaire, le parc est identifié comme espace de jardin composé et boisement remarquable dans le Site Patrimonial Remarquable du Croisic et en zonage Nb (espace paysager remarquable) et UE (zone d'équipements) dans le PLU. Les travaux seront effectués principalement en régie municipale.

Histoire

La butte du Mont-Esprit a été créée sur d'anciennes zones marécageuses au XVIII^e siècle par le délestage des navires marchands venant chercher du sel au Croisic. Cette butte artificielle est aménagée en jardin public dans les années 1810 avec la création d'un belvédère en colimaçon d'où l'on profite d'une large vue sur le Traict et sur la presqu'île.

Cet aménagement a été complété à la fin du XIX^e siècle par la création d'une allée basse dite allée Blanche (actuelle allée Jacques-Audonnet) et de courts de tennis. 📍





① Créer un véritable accès depuis la place de la gare;

② Installation de deux tables de tennis de table (en béton), équipement de tables de pique-nique, bancs et table de jeux (béton);

③ Suppression des courts de tennis au profit d'un espace ludique;

④ Aménagement d'aires de jeux pour les 6-8 ans près des jeux actuels avec à proximité un terrain de pétanque (loisirs);

⑤ Sanitaires publics.

Zone d'intervention: toute l'allée sera reprise.

Visage que pourrait avoir le quartier de Port Lin. Attention, cette illustration n'est qu'une esquisse, les commissions municipales Travaux et Urbanisme n'ayant pas rendu les derniers arbitrages.





UN NOUVEAU VISAGE pour Port-Lin en 2023

Un tracé du tour de côte modifié, un espace de rencontre, du nouveau mobilier urbain, afin de créer une esplanade en bord de plage.

Après avoir réalisé, avec le concours du Département et de Cap Atlantique, l'aménagement cyclable de la route départementale 45, connue localement sous le nom de Côte Sauvage, il reste le goulet d'étranglement de Port Lin où l'étroitesse de la route, ne permet pas la mise en place d'une chaussée à voie centrale banalisée.

« Il nous est apparu opportun de ne plus se focaliser sur cette voie mais d'entamer une réflexion globale sur l'ensemble de ce quartier. Ainsi, nous allons décaler

la circulation automobile vers l'intérieur de la place afin d'offrir une esplanade valorisant la plage de Port Lin, un parvis à l'attention des flâneurs sera constitué d'un revêtement qualitatif, d'assises et d'îlots de verdure » précise Christian Cabellic, adjoint en charge des Travaux.

Recharge électrique

La place du Général de Gaulle bénéficiera de bornes de recharge électrique et de parkings vélos.

Le sens de circulation devrait être conservé mais tous les accès menant vers le lieu seront

équipés de plateau ralentisseur. « À l'instar de villes voisines, et bien modestement, nous menons une opération de requalification de notre remblai. Nous souhaitons un espace apaisé, notamment par l'importance de la fréquentation de Port Lin en haute saison, où piétons, deux roues, véhicules légers voire poids-lourds se côtoient » ajoute le premier magistrat du Croisic, Michèle Quellard.

Pour le moment le calendrier d'intervention des travaux n'est pas encore définitivement fixé mais le démarrage aura bien lieu en 2023. ▼



UN LOGEMENT NEUF

plus abordable avec le BRS

Depuis trois ans, la ville est propriétaire d'un terrain de 680 m² face à la gare SNCF. Elle envisage de permettre la construction d'une résidence collective de six logements du T2 au T3 avec un bailleur social sous le régime juridique d'un bail réel solidaire (BRS). Le 4 janvier dernier, le maire, Michèle Quellard, a présenté ce nouveau dispositif lors d'une réunion publique. Elle en explique le fonctionnement.

Le Croisic-Mag. Qu'est-ce que le bail réel solidaire ?

Michèle Quellard, maire du Croisic. Lancé en 2016, le BRS est une nouvelle formule d'accession à la propriété. Il permet aux ménages de devenir propriétaire et de trouver un logement dans des communes, des quartiers où l'achat du terrain est plus coûteux en dissociant le foncier du bâti. Pour faire simple: vous achetez le bien immobilier, les murs, mais pas le terrain. Avantage: des logements moins chers à l'achat. Globalement, le prix d'achat peut être de 25 % à 40 % moins cher que sur le marché local. Il s'agit donc d'une opportunité à saisir pour les ménages éligibles sous conditions de ressources.

Si l'acquéreur n'est pas propriétaire du terrain, qui l'est ?

C'est l'office foncier solidaire, une antenne sans but lucratif du Conseil Départemental qui achète le terrain à la commune. Cette dernière en est propriétaire depuis deux ans pour un coût de

180 000 € hors frais de notaire. La ville ne réalisera pas de plus-value sur la vente car le but de l'OFS est social: développer une accession sécurisée malgré l'envolée des prix du foncier et de l'immobilier sur certains territoires.

Lorsque l'OFS sera propriétaire du terrain, il le mettra à disposition du bailleur social Silène afin d'y construire un petit ensemble de six logements.

La Silène se charge de la construction du bien et de la vente aux particuliers sous forme de bail.

Donc si l'acquéreur n'est pas propriétaire du terrain, doit-il payer un loyer ?

On parle ici d'une redevance foncière mensuelle. Elle reste modique car calculée sur la surface plancher du logement acheté, entre 0,15 € et 0,60 par m².

Quels sont les autres avantages pour le preneur ?

Comme je viens de le dire, des économies en sortant le terrain de l'achat. La possibilité de financer une partie de l'emprunt par un prêt à taux zéro, c'est l'État qui prend



en charge les intérêts; une TVA réduite à 5,5 % dans le cas d'un logement neuf; une assurance de revente. Lorsque vous signez un bail réel solidaire, vous êtes certain d'acquérir un logement qui correspond exactement à vos besoins. Votre famille profite d'un bien adapté.

Que se passe-t-il si le propriétaire doit revendre son bien suite à une mutation professionnelle, un divorce, un décès dans la famille, etc. ?

S'il est obligé de revendre son logement dans les 10 ans qui suivent son achat, une assurance revente couvre l'éventuelle perte financière. De plus, si sa situation change et qu'il se trouve en difficulté, par exemple par une perte d'emploi, une invalidité... l'office foncier solidaire, le propriétaire du terrain, peut racheter son logement en BRS. Le prix est défini dès le

départ de l'achat, il est inscrit dans les documents liés à la vente.

À cela s'ajoute une garantie de relogement dans le parc social, sous conditions de ressources. Ainsi, l'achat est réellement sécurisé avec cette garantie de rachat et de relogement.

Le propriétaire peut-il revendre de lui-même ?

Bien sûr, en cas de revente du logement bâti, il est possible de transmettre le bail.

Le BRS et sa redevance restent donc d'actualité. Le nouvel acquéreur doit s'y conformer à son tour, en respectant le seuil de revenus.

Quel est l'intérêt pour la Ville de promouvoir ce dispositif ?

En tant que vice-présidente à de Cap Atlantique en charge de l'habitat, je suis très vigilante sur les offres de logements.

Et tant que maire du Croisic je

souhaite aussi offrir une possibilité de devenir propriétaire à tous ceux qui n'ont pas pu se financer pour accéder aux 31 lots primo-accédants sur le terrain de la Pierre-Longue, le futur lotissement du Pré-Joli, retardé d'ailleurs en raison de fouilles archéologiques. Ensuite, je veux, dans la mesure du possible, faciliter la sédentarisation de jeunes sur le territoire communal, même si je ne fixerais pas de condition d'âges d'accès au BRS, ainsi tout le monde peut candidater.

Enfin, ces logements compteront dans notre parc social. Je rappelle que notre Ville doit, de par la loi SRU, avoir 25 % de logement social, même si nous savons que c'est impossible en raison du peu de terrains encore disponibles à la construction. Mais c'est un autre débat. En revanche, cela permet au budget communal de minorer les pénalités pour cette carence de logements sociaux. 📌

Le terrain qui accueillera des propriétaires en bail réel solidaire.





TAXE DE SÉJOUR : déclaration obligatoire

La taxe de séjour est perçue du 1^{er} janvier au 31 décembre. Elle est payée par le vacancier qui loge dans l'un des hébergements suivants: hôtel, résidence de tourisme, meublé, chambre d'hôte, gîte, village de vacances, camping, port de plaisance, aires de camping-cars, terrains nus, parcs de stationnement.

Cette taxe permet à la commune de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique. La taxe de séjour est déterminée par délibération du conseil municipal. L'article 24 de la loi n° 2009-888 du 22 juillet 2009 de développement

et de modernisation des services touristiques, précise que toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme doit faire une déclaration, auprès de la commune où se situe le logement. Cette déclaration est obligatoire.

N° d'enregistrement et changement d'usage

À partir du 1^{er} février 2023, la Ville du Croisic met en place la délivrance d'un numéro d'enregistrement, vous devrez en faire la demande en ligne via le portail « taxe de séjour » sur lequel vous faites vos déclarations, celui-ci sera obligatoire et devra figurer sur tous les supports d'informations mentionnant la mise en location de l'hébergement.

Vous devrez également remplir le formulaire de changement d'usage des locaux d'habitation, cette autorisation concerne les résidences principales qui louent plus de 120 jours dans l'année et toutes les résidences secondaires dès le premier jour de la location. Un formulaire sera disponible sur le portail.

Cette démarche remplacera la déclaration Cerfa citée ci-dessus. Les personnes ayant déclaré leur meublé de tourisme auprès de la Mairie avant le 1^{er} février 2023 disposent d'un an pour se mettre en conformité. En ce qui concerne le numéro de Siret, il est obligatoire pour les locations saisonnières non professionnelles et professionnelles. 📌



ZOOM SUR

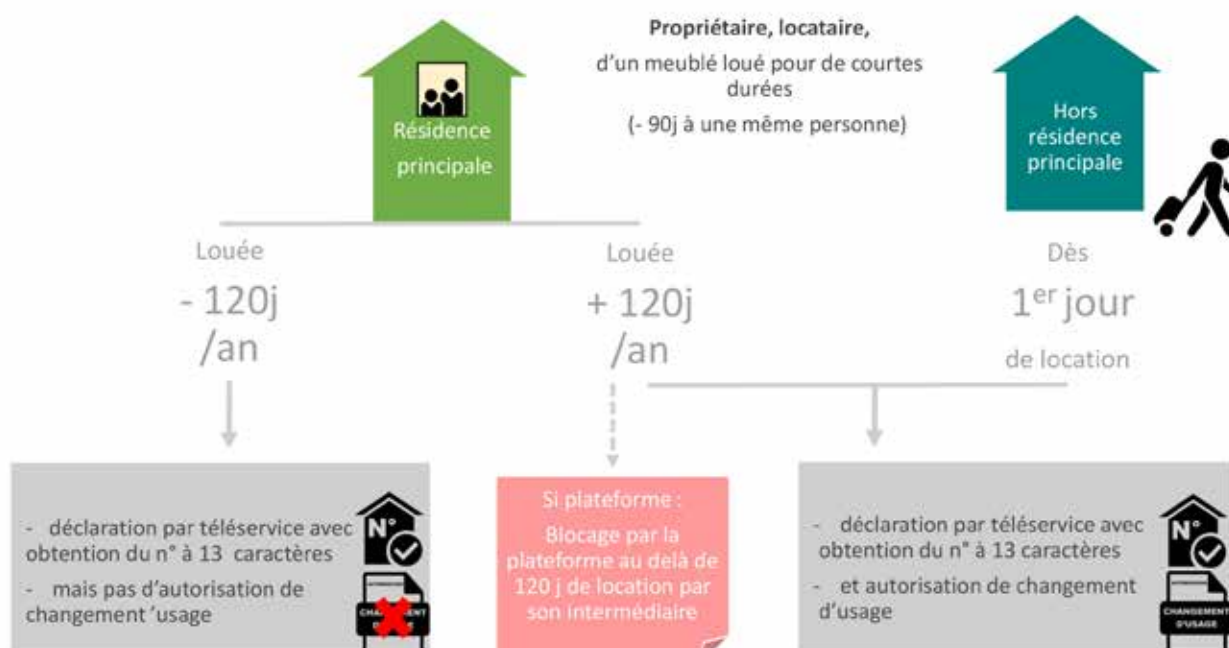
Inscriptions sur les listes électorales :

Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale, en mairie ou sur Internet via service-public.fr. Vous devez fournir : un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité) et un justificatif de domicile (attestation ou facture de moins de 3 mois d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe).

En cas de changement d'adresse sur la commune, il est impératif de nous faire parvenir un justificatif de domicile par mail à l'adresse dsp@lecroisic.fr ou en mairie, afin d'éviter une radiation.



OBLIGATIONS DÉCLARATIVES DES MEUBLÉS DE TOURISME





VERSEMENT DE LA TAXE

Période de collecte	Date limite de reversement et déclaration
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars	Jusqu'au 10 avril
Du 1 ^{er} avril au 30 juin	Jusqu'au 10 juillet
Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	Jusqu'au 10 octobre
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	Jusqu'au 10 janvier N+1



TARIFS APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2023 :

Catégories d'hébergement	Tarifs
Palaces	2,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,30 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €
Terrains de camping, les terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €
Hébergements	Taux c
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5 % du montant de la nuitée par personne



CONFÉRENCES 2023

salle Jeanne d'Arc

Rencontre littéraire « Que reviennent ceux qui sont loin »
de Pierre Adrian



Photographie © Francesca Mantovanini / Editions Gallimard

« Là, sur la route de la mer, après le portail blanc, dissimulées derrière les haies de troènes, les tilleuls et les hortensias, se trouvaient les vacances en Bretagne. Août était le mois qui ressemblait le plus à la vie. » Après de longues années d'absence, un jeune homme retourne dans la grande maison familiale. Dans ce décor de toujours, au contact d'un petit

cousin qui lui ressemble, entre les après-midis à la plage et les fêtes sur le port, il mesure avec mélancolie le temps qui a passé. Chronique d'un été en pente douce qui commence dans la belle lumière d'août pour finir dans l'obscurité, ce roman évoque avec beaucoup de délicatesse la bascule de l'enfance à l'âge adulte. 📖

➕ mercredi 15 février, 18 h 00, salle Jeanne d'Arc. Entrée libre.

Conférence « Concilier le métier de policier avec l'activité d'écrivain » de Jean-François Pasques

Capitaine de Police sur la circonscription de Nantes. Chimiste de formation, il a quitté son laboratoire de recherches par manque d'espace pour entrer dans la Police Nationale, un peu par hasard.

Affecté successivement à la Brigade Anticriminalité sur Pigalle, puis en Section Criminelle à la 1^{ère} Division de Police Judiciaire de Paris et désormais en Sécurité Publique à Nantes, il s'est retrouvé au plus proche des hommes et donc au centre des choses. 📌

➕ vendredi 24 mars, 18 h 00, salle Jeanne d'Arc. Entrée libre.



Rencontre littéraire « Par-delà l'attente » de Julia Minkowski



Photographie © Patrice Normand

« Le Mans, 29 septembre 1933. Maître Germaine Brière prononce les derniers mots de sa plaidoirie. Sur le banc des accusés, les sœurs Papin, les deux bonnes

qui ont tué leurs patronnes. Il est minuit passé, les jurés rejoignent la salle des délibérations.

Dans le palais désert, Germaine attend le verdict. Elle se remémore les combats de sa vie. Bientôt, elle sera l'avocate qui a sauvé les domestiques assassines ou celle qui a échoué face à une justice d'hommes et de notables. Le triomphe ou la honte. Ne reste qu'à espérer... Au cœur d'un fait divers qui ne cesse de fasciner, Julia Minkowski brosse le portrait d'une femme libre et révoltée. »

Julia Minkowski est une avocate pénaliste française.

Associée au sein du cabinet d'Hervé Temime, elle est intervenue dans l'affaire Clearstram ou encore dans le dossier Bygmalion de la campagne de Nicolas Sarkozy de 2012. Elle a été aussi l'avocate de Jean-François Copé, Bernard Tapie dans l'affaire du Crédit Lyonnais et d'Antoine Zacharias, ancien PDG du groupe Vinci. Elle a co-fondé le Club des Femmes Pénales dont elle est Présidente. 📌

➕ vendredi 31 mars, 18 h 00, salle Jeanne d'Arc. Entrée libre.

SALLE JEANNE D'ARC, la saison continue...

« Inspirations » par Grégoire Humbert



MUSIQUE CLASSIQUE

Talentueux virtuose, interprète de Liszt, Chopin, Rachmaninoff et bien d'autres romantiques. Pour ce récital intitulé l'artiste interprétera un choix d'œuvres classiques romantiques et nous fera également découvrir ses propres compositions, l'occasion pour le public de l'entendre dans un registre beaucoup plus moderne.

+ vendredi 17 février, 20 h 30.

Tout public. Durée 1h30. Tarif plein: 10 € - Tarif réduit: 5 €.

Secret Places



JAZZ

Alfio Origlio est reconnu par ses pairs comme l'un des meilleurs pianistes de jazz de la scène française. Son quartet invite le spectateur au voyage et propose une recomposition de pop and soul songs avec des chansons de Grégory Porter, Stevie Wonder, U2, Seal sans oublier une métamorphose du Blues indolent de Jeanne Moreau.

+ jeudi 9 mars, 20 h 30.

Tout public. Durée 1h 30. Tarif plein: 15 € - Tarif réduit: 10 €.

Gilles Servat « À cordes déployées »



CHANSON FRANÇAISE

Après le succès de sa tournée « 70 ans à l'Ouest » et de l'album du même nom, Gilles Servat revient sur scène avec un tout nouveau spectacle « À cordes déployées ». Ce spectacle, créé aux FrancoFolies de La Rochelle, propose de revisiter les grands succès de Gilles et de nouvelles chansons dans une atmosphère de musique classique.

+ vendredi 17 mars, 20 h 30.

Tout public. Durée 1h30. Tarif plein: 20 € - Tarif réduit: 15 €.

Camille Chamoux dans « Le temps de vivre »



HUMOUR

Si Epicure, Proust et Léo Ferré n'ont pas suffi à vous convaincre de trouver le plaisir du moment présent, si votre vie ressemble à un décompte Waze et votre pire angoisse est qu'il soit déjà trop tard, venez-vous essayer à une tentative de dédramatisation. 70 minutes pour défier le temps, et peut-être, comme dirait ce bon vieux Marcel, brièvement « cesser de se sentir médiocre, ... »

+ mercredi 22 mars, 20 h 30.

Tout public. Durée 1h10. Tarif plein: 20 € - Tarif réduit: 15 €.

Voyage en poésie de Bruxelles au Croisic



CHANTS & POÈMES

Françoise Thyron (d'origine bruxelloise) et Michel Valmer (d'origine nanto-croisicaine), artistes tous deux, racontent et chantent le pourquoi et le comment de leur rencontre affective, littéraire et théâtrale, et ce de Bruxelles jusqu'au Croisic, à travers des textes et chants de poètes qu'ils ont présentés au public (Louis Aragon, Barbara, Jacques Brel, Paul Eluard, ...).

+ mardi 4 avril, 20 h 30.

Public adulte. Durée 1h10. Tarif plein: 10 € - Tarif réduit: 5 €.

Philippe Caubère « Lettres de mon moulin »



THÉÂTRE

Je voudrais toucher et distraire en plongeant le spectateur dans le monde à la fois merveilleux et cruel d'Alphonse Daudet. Par ce spectacle j'affirme une nouvelle fois ma passion et ma vocation pour le théâtre populaire pour lequel ces textes, burlesques ou graves, semblent écrits. Et je les jouerai pour que tout le monde puisse s'en amuser autant que s'en émouvoir. »

+ mercredi 7 avril, 20 h 30.

Public adulte. Durée 1h40. Tarif plein: 25 € - Tarif réduit: 20 €.

Cali



CHANSON FRANÇAISE

Cali est un homme qui marche, qui se promène, qui hume l'air du temps, qui fuit ce qu'il connaît trop bien, qui va chercher ailleurs ce qu'il ne connaît pas. Lui qui a débuté dans des petits groupes indés, dans les fêtes de villages et à se plonger dans mille bains musicaux (rock, métal, guitare, rugby), sait mieux que personne que le confort est instable et le changement créatif.

+ jeudi 20 avril, 20 h 30.

Tout public. Durée 1h30. Tarif plein: 25 € - Tarif réduit: 20 €.

Arnaud Tsamère « 2 mariages & 1 enterrement »



HUMOUR

Pour mon nouveau spectacle, retraçant les 4 dernières années de ma vie et qui pourrait se résumer à la question « comment faire rire quand on tombe lentement dans la dépression? », on m'a demandé de faire un pitch: Arnaud Tsamère + 1 épouse = 1 mariage - 1 épouse = 1 divorce + 1 autre épouse = 2 mariages + 1 enfant + le départ de la nouvelle épouse, ...

+ vendredi 12 mai, 20 h 30.

Public adulte. Durée 1h30. Tarif plein: 25 € - Tarif réduit: 20 €.

+ Les billets sont en vente à l'hôtel de ville, à l'office du tourisme ou sur place, le jour du spectacle. Plus simple, consultez la liste de nos spectacles et achetez vos billets directement sur notre site en ligne.

AGENDA

février | mars | avril 2023

FÉVRIER 2023

Heure du conte

mercredi 15 février, 17h 00.

+ médiathèque Le Traict d'encre



Rencontre littéraire "Que reviennent ceux qui sont loin"

de Pierre Adrian

mercredi 15 février, 18h 00,
salle Jeanne d'Arc.

+ ville du Croisic

"Inspirations"

par Grégoire Humbert

vendredi 17 février, 20h 30,
salle Jeanne d'Arc.

+ ville du Croisic

Atelier d'écriture

samedi 18 février, 10h 30.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Jeux de société

mardi 21 février, 15h 00.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Spectacle "Mon poisson m'a dit"

mercredi 22 février, 11h 00,
médiathèque.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Café numérique

samedi 25 février, 17h 30.

+ médiathèque Le Traict d'encre

MARS 2023

Rencontre autour de la littérature

samedi 4 mars, 17h 30.

+ médiathèque Le Traict d'encre

"Deux euros vingt"

par le théâtre Ad'Hoc

samedi 4 mars, 20h 30

et dimanche 5 mars, 15h 00,
salle Jeanne d'Arc.

+ théâtre Ad'Hoc

Café littéraire

mardi 7 mars, 17h 30.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Secret Places

jeudi 9 mars, 20h 30,

salle Jeanne d'Arc.

+ ville du Croisic

Stage Self Défense 100 % féminin

samedi 11 mars, de 14h 00 à

16h 30, gymnase Gabriel Gouraud.

+ association SDMF44 (Self Défense)

Les p'tits dévoreurs

mercredi 15 mars, 11h 00.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Vente de livres

vendredi 17 mars, de 10h 30 à

12h 30 et de 15h 00 à 18h 00.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Gilles Servat

"À cordes déployées"

vendredi 17 mars, 20h 30,

salle Jeanne d'Arc.

+ ville du Croisic

Café philo

mardi 21 mars, 17h 30.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Camille Chamoux dans "Le temps de vivre"

mercredi 22 mars, 20h 30,
salle Jeanne d'Arc.

+ ville du Croisic

Café numérique

vendredi 24 mars, 17h 30.

+ médiathèque Le Traict d'encre

Conférence

"Concilier le métier de policier
avec l'activité d'écrivain "

de Jean-François Pasques
vendredi 24 mars, 18h 00,
salle Jeanne d'Arc.

+ ville du Croisic

Le rendez-vous des lecteurs

samedi 25 mars, 11h 00,

+ médiathèque Le Traict d'encre



Conférence "Par-delà l'attente "

de Julia Minkowski

vendredi 31 mars, 18h 00,
salle Jeanne d'Arc.

+ ville du Croisic

AGENDA

février | mars | avril 2023

AVRIL 2023

Exposition Flip book

du 4 avril au 6 mai.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Voyage en poésie de Bruxelles au Croisic

mardi 4 avril, 20 h 30,

salle Jeanne d'Arc.

⊕ ville du Croisic

Les p'tits dévoreurs

mercredi 5 avril, 11 h 00,

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Philippe Caubère

"Lettres de mon moulin"

vendredi 7 avril, 20 h 30,

salle Jeanne d'Arc.

⊕ ville du Croisic

Jeux de société

mardi 11 avril, 15 h 00.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Heure du conte

mercredi 12 avril, 17 h 00.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Rendez-vous des lecteurs

samedi 15 avril, 11 h 00.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Atelier flip book adulte

samedi 15 avril, 15 h 30.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Jeux de société

mardi 18 avril, 15 h 00.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Cali

jeudi 20 avril, 20 h 30,

salle Jeanne d'Arc.

⊕ ville du Croisic

Atelier d'écriture

samedi 22 avril, 10 h 30.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Rencontre avec Pascal Fouché, spécialiste français du flipbook

samedi 22 avril, 16 h 00.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

Heure du conte

mercredi 26 avril, 17 h 00.

⊕ médiathèque Le Traict d'encre

☰ ZOOM SUR

La troupe du théâtre Ad'Hoc réinvestit la salle Jeanne d'Arc

La pièce de théâtre « Deux euros vingt » de Marc Fayet sera rejouée les 4 et 5 mars 2023, salle Jeanne d'Arc. Les comédiens étaient venus les 28 & 29 octobre dernier jouer cette pièce dans le cadre du Festival Théâtre en Automne 2022 et avaient remporté un franc succès.

C'est l'histoire d'une bande d'amis en vacances. C'est aussi l'histoire de 2,20 € abandonnés sur une table et qui vont disparaître mystérieusement. Ces deux histoires vont se rejoindre pour n'en faire qu'une seule et aboutir à la morale : l'amitié n'a pas de prix tant qu'on ne parle pas d'argent...

⊕ Tarif 10 €. Billetterie à l'office de Tourisme Le Croisic ou sur internet : [//my.weezevent.com/deux-euros-vingt](https://my.weezevent.com/deux-euros-vingt) ou sur place avant les séances.



Chères Croisicaises, chers Croisicais,

Un nouvel acteur de la vie culturelle vient de s'installer au Croisic; la librairie Les Cerfs-Volants a ouvert rue de l'Église, au cœur de la commune dans un cercle géographique jalonné par la médiathèque, la galerie Chapleau, l'école de musique dans le jardin des Notes, la salle Jeanne d'Arc, l'ancienne criée et le cinéma Le Hublot.

Cet outil manquait sur la commune, ce lieu culturel indispensable à notre cœur de

ville va concourir à renforcer la programmation culturelle de notre Petite Cité de Caractère dans une période tendue par une crise énergétique qui nous oblige à revoir nos ambitions.

Les collectivités locales subissent cette crise de plein fouet. C'est pourquoi, une commission d'élus a pour mission de proposer des actions possibles d'économies. Elle commencera par établir une estimation globale des consommations d'énergie par

bâtiment municipal. Elle doit favoriser les dispositifs de régulation des températures à 19 degrés maximum. Enfin, le passage en *led* et la réduction des plages d'éclairage public commencent à se mettre en place. L'objectif fixé étant une réduction des factures de 15 à 20 %.

Pour finir, l'équipe majoritaire vous adresse ses meilleurs vœux de réussite personnelle et professionnelle pour cette nouvelle année.



ZOOM SUR

Exposition de l'été à l'ancienne criée

La commune prépare une exposition dans l'ancienne criée pour l'été 2023. Elle sera consacrée à l'aventure maritime du Croisic à travers les différentes périodes de l'histoire et le rapport à la mer sous différents aspects (pêche, plaisance, bains de mer, sauvetage en mer, construction navale, conchyliculture...).

Les personnes qui disposeraient d'éléments liés à cette thématique (objets, documents, photos, tableaux, maquettes...) et qui accepteraient de les prêter pour l'exposition, sont invitées à prendre contact avec la direction du Patrimoine en mairie qui examinera les propositions.





Chères Croisicaises et chers Croisicais nous vous présentons tous nos meilleurs vœux à vous, vos familles et ceux qui vous sont chers.

Sur un plan communal, de quoi sera faite cette nouvelle année?

On ne peut que s'interroger.

Nous ne sommes arrivés qu'à la mi-temps de ce mandat et voilà que, déjà, certains pensent à la séance de tirs au but. Pourquoi cette précipitation de la part de certains élus à vouloir préparer une liste pour les prochaines élections? Faut-il s'en réjouir ou plutôt s'en inquiéter?

Il est vrai que la situation actuelle n'est pas très encourageante et que l'on aimerait bien pouvoir utiliser une ardoise magique et repartir à zéro.

Alors que nos communes voisines ont déjà commencé leurs débats d'orientation budgétaire, ici, au Croisic, nous sommes toujours dans l'attente de savoir comment nos finances vont pouvoir s'équilibrer.

Ainsi à titre d'exemple:

- **Le projet de lotissement de la Pierre Longue (rebaptisé « Pré Joli »)**, faute d'en accepter sa remise en cause et de bien vouloir considérer de nouvelles approches, sera une opération très coûteuse (un déficit évalué à ce jour à 800 000 €.) pour la commune tant en terme d'investissement qu'en terme d'impact sur notre capacité d'autofinancement.
- **La Micro-crèche (9 places)**, se singularisera par un (macro) investissement de 800 000 €. Si au moins on en connaissait le coût de fonctionnement! Décider d'un investissement ne serait ce pas aussi anticiper les coûts qui en découleront. Nous savons seulement que 3 embauches seront nécessaires pour faire fonctionner cette structure.
- **Le coût d'entretien de nos infrastructures va fortement se dégrader** et, ce n'est pas faute d'avoir, pour notre part, demandé une réflexion sur la mise en place d'un plan de sobriété énergétique. On notera, qu'au cours de ces dernières années, pas une seule fois, on a eu recours à l'utilisation d'énergies renouvelables lors de la remise en état des différentes structures existantes ou lors de la réalisation d'équipements nouveaux.

En revanche, qu'en est-il du ramassage des déchets verts? Pourquoi en parler? Parce que sujet n'est pas totalement anodin:

Ce service unanimement apprécié est supprimé. Les motifs étant qu'il se heurtait à des incivilités (était-ce si difficile à gérer?) et qu'il était coûteux. Cet argument est difficile à comprendre dans la mesure où ce ramassage était assuré jusque là sans que des embauches supplémentaires aient été nécessaires. Madame La Maire a même osé solliciter une association pour lui demander d'assurer la suite de cette prestation...

En 2023, chacun prendra sa voiture (électrique ou pas) pour se rendre à la déchetterie...

Comme chaque année nous ne manquerons pas de vous faire part, à l'occasion du prochain vote du budget, de nos constats.

Contact: unnouveaucap@lecroisic.fr



Meilleurs vœux

50 ANS DE JUMELAGE LE CROISIC / LAUFENBURG

